

Remarques sur la neutralité suisse

# L'Etat neutre et la neutralité d'opinion

par René Roca, Institut de recherche sur la démocratie directe\*



René Roca.  
(Photo mad)

Dans le débat actuel sur la neutralité suisse, certains réclament sans cesse que la Suisse, c'est-à-dire le Conseil fédéral et le Parlement, condamne moralement les agresseurs et les violations du droit international.

Il est indéniable que seule une attitude neutre et cohérente peut permettre à la Suisse de rester à l'écart des conflits. L'Etat neutre doit cibler le conflit en soi et non une partie spécifique au conflit. En ne soutenant pas unilatéralement une

partie au conflit, la Suisse neutre peut contribuer à la résolution du conflit en proposant sa médiation et en affirmant son rôle de puissance protectrice. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent clairement rejeter la violence, la guerre et la terreur de toutes parts, exiger des discussions et promouvoir ainsi au mieux la paix.

La position intransigeante de la Suisse neutre est également essentielle pour la cohésion interne de ce pays multiculturel et multiconfessionnel. Au lieu de moraliser, la Suisse, c'est-à-dire le Conseil fédéral et le Parlement, doit renoncer systématiquement à la politique de puissance.

Les citoyens suisses et les médias ne doivent pas rester neutres dans leurs opinions, mais peuvent se forger un avis critique sur chaque conflit et le défendre publiquement.

(Traduction «Point de vue Suisse»)

\* René Roca est docteur en histoire et professeur de lycée. Il a fondé et dirige l'Institut de recherche sur la démocratie directe ([www.fidd.ch](http://www.fidd.ch)).